

CAHIER DES CHARGES

Consultation élargie n°02/2022

L'achat d'espace, le suivi et le reporting d'un media

planning

DERNIER DELAI POUR LA RECEPTION DES OFFRES :

20 JUIN 2022

SOMMAIRE

CAHIER	DES	CLAUSES	DE	4
PARTICIPATION.....				
Article 1 – Objet.....				4
Article 2 - Conditions de participation.....				5
Article	3	-	Documents	d'appel 5
d'offre.....				
Article 4- Confidentialité.....				5
Article 5 - Date limite de réception des offres.....				5
Article 6- Pièces exigées.....				6
1) Dossier Administratif.....				6
2) Dossier				7
Technique.....				
3) L'offre Financière.....				7
Article 7- Méthodologie de dépouillement				7
Article 8- Eclaircissements.....				8
CAHIER	DES	CLAUSES	ADMINISTRATIVES	9
PARTICULIERES.....				
Article 1- Objet				9
Article 2- Prix.....				9
Article 3- Délais de validité des offres.....				9
Article	4-	Engagement	du	9
soumissionnaire.....				
Article 5- Variation dans la masse.....				10
Article 6- Avenants				10
Article	7-	Garantie de bonne	exécution :	caution 10
définitive.....				
Article 8- Délai d'exécution.....				10
Article 9- Pénalité.....				10
Article 10- Paiement.....				10
Article 11- Sous-traitance.....				11
Article 12- Résiliation du contrat.....				11
Article 13- Force majeure				11
Article	14-	Règlement	des	11
différends.....				
Article 15- Droit d'enregistrement.....				11
Article 16- L'entrée en vigueur.....				12
CAHIER	DES	CLAUSES	TECHNIQUES	13
PARTICULIERES.....				

Article 1- Objet	13
Article 2. Prestations demandées.....	13
Article 3- . Description des livrables	14
ANNEXES.....	18
Annexe 1: Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire	18
Annexe 2: Déclaration sur l'honneur de non influence.....	19
Annexe 3: Déclaration sur l'honneur de non appartenance	20

CAHIER DES CLAUSES DE PARTICIPATION

Article Premier - Objet :

Dans le cadre de l'organisation du Référendum Tunisie 2022, l'ISIE lance la présente consultation élargie pour l'achat d'espace d'un media planning ainsi que le suivi et le reporting pour la diffusion de messages d'incitation :

- A la participation au référendum du 25 JUILLET 2022
- A l'actualisation des données relatives aux centre de vote

Et ce à travers les supports suivants :

- Tv
- Radio
- Affichage Urbain
- Presse écrite et électronique
- Digital

Article2 - Conditions de participation

La présente consultation s'adresse à toutes les agences Media d'achat d'espace, présentant les garanties nécessaires pour la bonne exécution de ses obligations.

Les sociétés en état de faillite ou de liquidation judiciaire ne sont pas admises à soumissionner.

Les soumissionnaires intéressés peuvent retirer directement **le cahier des charges** et **les médiaplannings** auprès du bureau d'ordre central de l'ISIE sis à 05, rue de l'île de Sardaigne, les jardins du lac, 1053 Tunis.

Article3 - Documents de la consultation

Les pièces constitutives de la présente consultation

- Cahier des clauses administratives et ses annexes
- La soumission.
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le bordereau des prix.

Article 4-Confidentialité

Le soumissionnaire doit respecter l'obligation de secret professionnel.

Tous les documents et/ou informations relatifs à cet appel d'offre sont confidentiels. A ce titre, ils sont protégés par le secret professionnel et ne

sauraient être divulgués à d'autres clients du soumissionnaire, ni même utilisés par le soumissionnaire à ses fins propres.

Le soumissionnaire s'engage à respecter cette confidentialité et à la faire respecter par son personnel.

Article 5 - Date limite de réception des offres

L'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans deux enveloppes séparées et scellées. Ces deux enveloppes seront placées dans une troisième enveloppe extérieure scellée, portant la mention :

«Ne pas ouvrir Consultation élargie n°02/2022 pour l'achat d'espace, le suivi et le reporting d'un media planning».

L'enveloppe extérieure comporte, en plus des deux offres technique et financière, les documents administratifs.

Les offres parvenues ou reçues après la date limite de réception des offres indiquée dans la page de garde du présent cahier des charges, seront automatiquement rejetées (le cachet de bureau d'ordre faisant foi).

Les enveloppes contenant les offres doivent être déposées directement contre décharge au Bureau d'Ordre Central de L'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections, ou par poste ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

L'Instance Supérieure Indépendante Pour les Elections (ISIE)

05, Rue de l'île de Sardaigne les jardins du Lac, 1053 Tunis

La date limite de dépôt des offres est fixée pour le 20/06/2022 à 12H00

La séance d'ouverture des plis est publique, elle sera tenue à la date du 20 JUIN 2022 à 13H30 à l'adresse ci-dessus indiquée.

Toute offre parvenue hors délai sera rejetée. Seul le cachet du bureau d'ordre central de l'ISIE fait foi.

Article 6-Pièces exigées

Les dossiers De la présente consultation se composent comme suit :

1) DOSSIER ADMINISTRATIF :

1. Le présent cahier des charges doit être paraphé sur toutes les pages, signé à la dernière page avec la mention lu et approuvé et portant le cachet du soumissionnaire
2. Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire. (Annexe 01).
3. Un certificat d'affiliation à la caisse sociale (originale ou copie conforme).
4. Une déclaration sur l'honneur spécifiant l'engagement de n'avoir pas fait et de ne pas faire par soi-même ou par une personne interposée, des

promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de son exécution (Annexe 02)

5. Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'était pas un employé au sein l'ISIE ou ayant cessé son activité depuis au moins cinq ans (Annexe 03).
6. Déclaration sur l'honneur de non-Faillite (Annexe 05)

2) DOSSIER TECHNIQUE :

1. Le cahier des clauses techniques particulières, dûment paraphé à toutes les pages et signé à la fin du document avec le cachet du soumissionnaire.
2. Une présentation institutionnelle du prestataire.
3. Fiche de présentation de l'équipe d'exécution et de suivi des prestations.
4. Liste exhaustive des panneaux affichage avec photos à l'appui (tous les panneaux doivent être face A (face conducteur)).

3) L'OFFRE FINANCIERE :

1. La soumission (Annexe 04).
2. Le Bordereau des prix : Une offre financière relative aux éléments de prestation attendus, les montants facturés seront exprimés en HT et en TTC conformément à l'annexe 05.
3. Le détail des prix (Tableaux Excel sur CD et imprimés sur papier format A3)

Article 7- Méthodologie de dépouillement

Le choix du soumissionnaire sera effectué en deux étapes conformément à la méthodologie suivante :

Première phase : Dépouillement financier :

Il s'agit de la vérification, de la validité des documents constitutifs de l'offre financière, à la correction des erreurs de calcul ou matérielles, le cas échéant, et au classement de toutes les offres financières par ordre croissant.

Le classement financier est effectué sur la base des prix proposés en tenant compte de toutes les taxes.

Deuxième phase : Evaluation technique :

Il s'agit de la vérification de la conformité de l'offre technique du soumissionnaire ayant présenté l'offre financière la moins disante et la proposition de lui attribuer le marché en cas de conformité aux conditions et exigences techniques. Si ladite offre technique s'avère non conforme aux

cahiers des charges, il sera procédé selon la même méthodologie, pour les offres techniques concurrentes selon leur classement financier croissant.

Article 8- Eclaircissements

Tout soumissionnaire, désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier du présent Appel d'Offres, est appelé à notifier sa requête par écrit envoyée au bureau d'Ordre central de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections, 5, Rue de l'île de Sardaigne les jardins du lac, 1053 – Tunis, et ce avant 7 (sept) jours de la date limite de réception des offres. Les explications ou instructions fournies oralement n'ont aucune valeur contractuelle.

La communication des réponses et explications quant aux éclaircissements demandés par les soumissionnaires se fera dans un délai de 3 (Trois) jours avant l'expiration de la date limite de réception des offres.

LU ET APPROUVE

Le Soumissionnaire

Fait à Le.....

(Cachet et signature)

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Article 1- Objet

Dans le cadre de l'organisation du Référendum Tunisie 2022, l'ISIE lance la présente consultation élargie pour l'achat d'espace, le suivi et le reporting d'un media planning pour la diffusion de messages d'incitation :

- A la participation au référendum du 25 JUILLET 2022
- A l'actualisation des données relatives au centre de vote.

et ce, à travers les supports médias suivants :

- Tv
- Radio
- Affichage Urbain
- Presse
- Digital

Article 2- Prix

Les prix que le prestataire facturera en exécution de l'accord ne varieront pas par rapport aux prix indiqués dans son offre, de ce fait, il s'en découle que les prix sont fixes et non révisables.

Article 3- Délais de validité des offres

Du seul fait de la présentation de son offre, le soumissionnaire est considéré engagé par son offre vis-à-vis de l'ISIE pour une période de 90 jours à partir du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

Il ne peut, pour aucun motif, revenir pendant cette période sur les prix et les conditions de l'offre.

Article 4- Engagement du soumissionnaire

Du seul fait de la présentation de sa soumission, le candidat est sensé avoir pris pleine et entière connaissance des conditions administratives, financières, et techniques d'exécution du marché et il ne peut en aucun cas

revenir sur les obligations qu'il a contractées et les prix qu'il a proposés dans son offre, sous peine de l'élimination de son offre.

Après remise de son offre, un soumissionnaire ne peut lui apporter quelque modification que ce soit, sous peine de l'élimination de son offre.

Le soumissionnaire déclare, également, avoir pris connaissance de tous les documents d'appel d'offres et avoir incluse dans son prix tous les coûts résultant de son appréciation de la nature et des difficultés des prestations à accomplir, de tous les frais et aléas qui sont à sa charge.

Article 5- Variation dans la masse

Les quantités objet du présent appel d'offre seront susceptibles d'augmenter ou de diminuer de **30%** du montant de l'accord sans aucun droit de réclamation, de changement des prix ou délais contractuels. Les travaux supplémentaires seront facturés sur la base des prix unitaires indiqués dans l'offre financière.

Article 6- Avenants

L'accord ne pourra être révisé ni modifié que par un avenant écrit signé par les parties après approbation du président de l'ISIE. L'enregistrement de l'avenant est à la charge du prestataire.

Article 7- Garantie de bonne exécution : caution définitive

Le prestataire, dans **les vingt (20) jours** suivant la réception de la notification de l'attribution du marché, fournira à l'ISIE une garantie de bonne exécution, égale à **trois pour cent (3%)** du montant global de l'accord.

Le montant de la garantie sera payable à l'ISIE en compensation de toute perte subie du fait de la carence du prestataire à exécuter ses obligations contractuelles.

L'ISIE libérera et retournera au prestataire la caution au plus tard **après trois (3) mois** à compter de la signature du PV de réception définitive.

Article 8- Délai d'exécution

Le délai d'exécution global du présent projet est fixé à 34 jours.

Article 9- Pénalité

Si le prestataire manque à ses obligations, sans préjudice des autres recours qu'il détient au titre du contrat, l'ISIE pourra déduire du prix du contrat, à titre de pénalités, une somme équivalente à 0,1% du prix total de la prestation demandée, par jour de retard, jusqu'à un montant maximum de 5% du prix du marché. Une fois ce maximum atteint, l'ISIE pourra envisager la résiliation du contrat au tort du prestataire.

Article 10- Paiement

Le paiement des prestations s'effectuera à la fin de l'exécution des soumissions, et ce, dans un délai maximum de 45 jours après livraison des articles demandés, soumission des factures correspondantes et signature de Procès-Verbaux de réception.

Article 11- Sous-traitance

Le soumissionnaire doit en assurer personnellement l'exécution. Il ne peut ni en faire apport à une société, ni en confier son exécution à autrui sans autorisation préalable de l'ISIE. De même, Le changement de sous-traitant doit être préalablement agréé par écrit par l'ISIE.

Article 12- Résiliation du contrat

Le contrat pourrait être résilié en cas de faillite du prestataire. Toutefois, l'ISIE peut accepter, le cas échéant, des offres qui peuvent être faites par les héritiers, les créanciers ou le liquidateur pour la continuation du contrat.

Au cas où le prestataire n'a pas rempli ses obligations, L'ISIE le met en demeure, par lettre recommandée, d'y satisfaire dans un délai de 3 jours à compter de la date de mise en demeure.

Passé ce délai, l'ISIE pourra résilier purement et simplement le contrat ou faire exécuter les prestations, objet de ce contrat, suivant le procédé qu'il jugerait utile aux frais du prestataire.

Article 13- Force majeure

En cas d'événement lié à la force majeure, conformément aux articles 282 et 283 du code des obligations et des contrats, le prestataire notifiera à l'ISIE l'existence de la force majeure et ses motifs et s'efforcera de trouver tout autre moyen d'exécuter les obligations dont l'exécution n'est pas entravée par la force majeure.

Article 14- Règlement des différends

En cas de différend découlant du contrat ou lié à celui-ci, les parties conviennent de se rencontrer afin de chercher à régler le différend par le biais de la négociation ou d'un autre processus approprié de règlement amiable des différends, avant de recourir à l'action judiciaire.

Faute de solutions amiables les litiges en relation avec ce contrat seront soumis aux tribunaux de Tunis.

Article 15- Droit d'enregistrement

Les droits d'enregistrement sont à la charge exclusive du prestataire.

Article16- L'entrée en vigueur

L'entrée en vigueur du contrat aura lieu à sa signature et après une notification adressée au prestataire par l'ISIE.

LU ET APPROUVE
Fait à Le.....

Le Soumissionnaire
(Cachet et signature)

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Article 1- Objet

Dans le cadre de l'organisation du Référendum Tunisie 2022, l'ISIE lance la présente consultation élargie pour l'achat d'espace, le suivi et le reporting d'un media planning pour la diffusion de messages d'incitation :

- A la participation au référendum du 25 JUILLET 2022
- A l'actualisation des données relatives au centre de vote.

ET ce, à travers les supports médias suivants :

- Tv
- Radio
- Affichage Urbain
- Presse
- Digital

Article 2. Prestations demandées :

La campagne sera exécutée sur deux phases :

Première phase : Actualisation des données relatives aux centres de vote (Du 22 juin au 12 Juillet 2022)

Deuxième phase : Incitation au vote au référendum du 25 juillet 2022(Du 30 juin au 25 Juillet 2022).

Article 3. Prestations demandées

Les soumissionnaires devront :

- Prendre en compte des conditions générales de vente des supports
- Négocier avec chaque support/régie publicitaire (financière et qualitative)
- Liste exhaustive des panneaux affichage avec photos à l'appui (tous les panneaux doivent être face A (face conducteur)
- Répartition optimale du budget global par média et période
- S'occuper des options, devis, réservations
- Assurer le contrôle de diffusion et la négociation éventuelle de compensations.
- Collecter tous les justificatifs de diffusion nécessaires à la facturation
- Assurer les suivis administratifs et financiers.
- Assurer le monitoring quotidien des passages programmés en Radio,Télé et affichage et un état quotidien des parutions presse écrite et électronique
- Assurer la garantie du suivi en instantané des "impressions et clics" pour le digital
- Adaptation aux formats

Les soumissionnaires devront démontrer leurs capacités et compétences à répondre aux articles demandés pour lesquels ils soumissionnent. Ils s'engageront sur la qualité, la quantité des articles demandés ainsi que sur les conditions de livraison exigées par l'ISIE.

Article 4- Formats des spots :

Première phase : Actualisation des données relatives aux centres de vote (Du 22 juin au 12 Juillet 2022) :

- 1 Spot émotionnel TV (générique) de 60" Actualisation des données
- 1 Spot émotionnel Radio (générique) 60" Actualisation des données
- 4 Spots 2D

	Version TV	Version Radio
Spot Pédagogique Générique	60 secondes	60 secondes
Spot Procédures V1 (USSD/WEB)	30 secondes	30 secondes
Spot Procédures V2 (TRE)	45 secondes	45 secondes
Spot Procédures V3 (Via les centres fixes)	45 secondes	45 secondes

Deuxième phase : Incitation au vote au référendum du 25 juillet 2022 (Du 22 juin au 25 Juillet 2022).

- 1 Spot émotionnel TV (générique) de 60" Incitation au vote
- 1 Spot émotionnel Radio (Générique) 60" Incitation au vote
- 3 Spots TV 2D

	Version TV	Version Radio
Spot Pédagogique Générique Version Langue	60 secondes	
Spot Pédagogique Générique Version Courte		45 secondes
Spot Procédures V1 (TRE)	30 secondes	30 secondes
Spot Procédures V2 (HAND)	50 secondes	50 secondes

Article 5- . Description des livrables :

MEDIA	Justificatif demandé
Affichage urbain	Reportage photo exhaustif

Presse écrite	Pleine page de chaque parution avec date du jour
Presse électronique	Captures écrans pour chaque insertion avec date du jour
TV et Radio	Fiches de passages certifiées
Digital :	
- Facebook & Google	Captures d'écran des displays lancées sur les sites éditeurs Tunisiens.
- Display (des sites éditeurs et Google Adwords)	Captures d'écran des plateformes utilisées à savoir Facebook & Google qui démontrent les quantités délivrées + les résultats de chaque objectifs (fans, interactions, impressions etc...)
- Displays	Fournir des URL tagués par support pour vérifier le trafic émanant de chaque support sur le site en question.

Annexes

ANNEXE 01

Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire

Nom ou raison sociale
.....
Adresse
(Complète).....
.....
Téléphone
.....
Fax
Email :
Inscrit au registre de commerce sous le N°
.....
Identifiant fiscal N°

Fait à Le.....

Le

Soumissionnaire

(Cachet et signature)

N.B : Ce modèle doit être obligatoirement respecté

Annexe 02

Déclaration sur l'honneur de non influence

Je soussigné :.....
Agissant en qualité
de :.....
De la Société :
.....

Inscrit au registre de commerce sous le
N°

Faisant élection de domicile à :
.....

Atteste sur l'honneur par la présente de n'avoir pas fait et de ne pas faire par moi-même ou par une personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de son exécution.

Fait à Le.....

Le

Soumissionnaire

(Cachet et signature)

N.B : Ce modèle doit être obligatoirement respecté

Annexe 03

Déclaration sur l'honneur de non appartenance

Je Soussigné :
Agissant en qualité de
:.....

De la Société :

.....
Déclare sur l'honneur par la présente que je n'étais pas un employé au sein l'ISIE
ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans.

Fait à Le.....

Le

Soumissionnaire

(Cachet et signature)

N.B : Ce modèle doit être obligatoirement respecté

Annexe 04

Formulaire de la soumission financière

Je soussigné :(Nom et prénom du
signataire).

Agissant en qualité de gérant de la société :

.....

Au capitale de :

.....

Immatriculé au Registre de commerce de : sous le
N°.....Matricule Fiscal

.....

Siège social à :

Numéro de téléphone :.....N° de fax
.....

Email:.....

Adhérent à la caisse nationale de sécurité sociale.....

Domiciliation bancaire
:.....

1) Après avoir pris connaissance des pièces de l'appel d'offre et accepté ses clauses

Me soumet et m'engage en tant que représentant légal de société envers l'ISIE à exécuter lesdites prestations conformément aux conditions fixées dans ce cahier des charges.

Ma soumission s'élève à :

Montant total (en HT) en toute lettre :
.....

Montant de la TVA en toute lettre :
.....

Montant total (en TTC) en toute lettre :
.....

.....s nous engageons, si notre Offre est acceptée, à exécuter l'ensemble des prestations précités conformément aux termes des articles des conditions de participation, administratives et techniques du cahier des charges, à fournir les prestations selon les dispositions précisées dans le bordereau des quantités et à respecter les délais d'exécution, et à fournir une caution bancaire d'un montant équivalent à trois (03 %) du prix total en garantie de son exécution, sous la forme exigé par l'ISIE.

3) Nous nous engageons sur les termes de cette Offre pour une période des 120 jours à compter du jour suivant la date fixée pour l'ouverture des plis, l'Offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

4) Jusqu'à ce qu'un contrat en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente soumission, complétée par votre acceptation écrite dans votre Notification d'Attribution, constituera un accord nous obligeant réciproquement.

LU ET APPROUVE

Le Soumissionnaire

Fait à Le.....

(Cachet et signature)

N.B : Ce modèle doit être obligatoirement respecté

Annexe 5
Déclaration sur l'honneur de non-Faillite

Je soussigné :.....
Agissant en qualité
de :.....
De la Société :
.....
Inscrit au registre de commerce sous le
N°.....
Faisant élection de domicile à :
.....
Atteste sur l'honneur par la présente que ladite société n'est pas en état de faite ou
redressement judiciaire.

Fait à Le.....

Le

Soumissionnaire

(Cachet et signature)

N.B : Ce modèle doit être obligatoirement respecté

Annexe 05
Bordereaux des prix

Article	MEDIA	P.T.HT	TVA (...%)	P.T.TTC
1	Affichage Urbain
2	TV
3	RADIO
4	Presse écrite
5	Presse électronique			
5	Digital
Total campagne en TTC			

Fait à Le.....

Le

Soumissionnaire

(Cachet et signature)

N.B : Ce modèle doit être obligatoirement respecté